

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 16

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 11 Avril 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Onze du mois de Mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Cinq du mois de Avril, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

Etaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DELANNOY Delphine ; HUILLET Paule

Etaient absents : Mme CUILHE Sandrine

Mme DUBARRY Béatrice

Excusés : Mme BERNAD Nathalie a donné procuration à Mme COLORADO Béatrice

Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule

M. DUPONT Raymond a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

M. ROUDIER Pascal a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean

Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique

M. LARROQUE Jean-François a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 16 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 7 Mars 2024 étant approuvé.

Délibération N° D12/2024

Code 7-5

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour le projet de rénovation énergétique des bâtiments publics

Exposé des motifs :

Mme CORONADO rappelle que ce projet avait été initié en 2023 mais n'avait pas pu être mené faute de financements.

Il concerne le remplacement de toutes les menuiseries du restaurant scolaire et de la salle 4, l'isolation du plafond de la salle 4, l'isolation, la rénovation du chauffage et de l'éclairage de la Mairie. Il est complété pour 2024 par le projet d'autoconsommation photovoltaïque de l'école Michel Barrouquère-Theil.

Mme CORONADO précise que le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées ne finance pas l'installation de la centrale photovoltaïque.

Le projet est établi à 185 807,21€ HT dans sa globalité, et 129 762,21€ HT en excluant la centrale photovoltaïque. Il est proposé de solliciter le concours du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées au titre de l'Appel à Projets Dynamisation des Communes urbaines 2024 afin de financer cette opération.

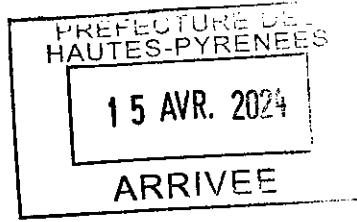
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au Budget 2024,

Oui l'exposé de Mme l'Adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE



Article 1^{er} :

Le projet de rénovation thermique des bâtiments publics est approuvé tel que présenté.

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le

Date de transmission en Préfecture :

Article 2 :

M. le Maire est autorisé à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées au titre de l'appel à projets Dynamisation des Communes Urbaines 2024 afin de financer ce projet selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	Participation €	En %
Etat – Fonds Vert	64 881,11 €	50 %
CD65	25 952,44 €	20 %
Autofinancement mairie	38 928,66 €	30 %
TOTAL	129 762,21 € HT	

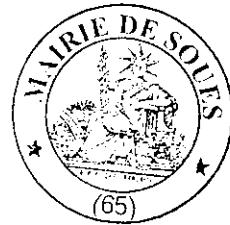
Article 3 :

M. le Maire est autorisé à déposer toute autre demande jugée nécessaire à la compléition du plan de financement décrit.

Article 4 :

M. Le Maire est autorisé à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Le Maire,
Roger LESCOUTE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Roger LESCOUTE".

